



le 2 juin 2006

Journée de solidarité : HALTE aux menaces !

"Si tu ne partages pas la lutte, tu partageras la défaite" B. BRECHT

La CGT condamne l'attitude intolérable de l'employeur.

Les organisations syndicales CGT et CFDT ont appelé l'ensemble des salariés à un mouvement de grève le lundi 5 juin 2006 pour des revendications salariales et d'organisation du temps de travail.

Après la décision scandaleuse de faire travailler les usagers des ESAT (pourtant non concernés par l'application de la loi sur la journée de solidarité car non salariés), l'employeur a menacé les salariés par courrier (en important dans nos établissements le concept de "service minimum", cher au MEDEF), en leur indiquant qu'"en cas d'absence à leur poste de travail, leur responsabilité pourra être engagée".

Nous rappelons à l'employeur, que seul le préfet est habilité à réquisitionner des salariés !

Nous rappelons à l'employeur que le droit de grève est un droit fondamental reconnu à chaque salarié et protégé par la Constitution.

Nous exigeons de l'employeur le retrait immédiat de ces lettres de menaces et d'intimidation.

Nous appelons l'ensemble des salariés à s'opposer à ces méthodes esclavagistes mettant à mal les droits fondamentaux des salariés en participant activement à la grève du lundi 5 juin 2006.

**Avec la CGT,
pour mes revendications, pour mes droits**

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
CGT Papillons Blancs - 23 allée Gluck - 68200 MULHOUSE
Tél : 03.89.42.63.11 - E-Mail : cgt.pb68@free.fr
<http://cgt.pb68.free.fr> - mot de passe "cgt"